

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2020

Le onze juin deux mille vingt, à neuf heures trente,

Les actionnaires de la Société VERNEUIL FINANCE, société anonyme au capital de 1.099.265 € divisé en 1.099.265 actions de 1 €, ont été convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle suivant :

- avis de réunion valant avis de convocation inséré le 6 mai 2020 dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires ;
- lettres adressées le 25 mai 2020 à tous les titulaires d'actions nominatives ;
- lettres recommandées adressées aux Commissaires aux Comptes le 25 mai 2020.

Face à la situation exceptionnelle liée à l'épidémie du Covid-19 et Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'Administration de Verneuil Finance a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, le jeudi 11 juin 2020 à 09h30, au 1b Avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 Boulogne-Billancourt.

Monsieur François GONTIER, Président du Conseil d'Administration, présent physiquement a été désigné comme Président.

A également participé physiquement à l'assemblée, Madame Mélanie GAREL, qui a été désignée comme scrutateur.

La société FOCH INVESTISSEMENTS est désignée comme secrétaire.

La société JPA, représentée par Monsieur Jacques POTDEVIN, Commissaire aux Comptes titulaire, la société AUDITEM, représentée par Monsieur Hervé LE ROY, dûment convoquées par lettres recommandées avec avis de réception en date du 25 mai dernier, ont participé à l'assemblée en visio conférence.

L'assemblée Générale ordinaire régulièrement constituée au regard de la situation sanitaire et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 a pu valablement délibérer.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, après avoir certifié sincère et véritable la feuille de présence, constate que les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 973.333 actions correspondant à 973.333 droits de vote sur un total de 1.099.265 actions votantes correspondant à 1.099.265 droits de vote, soit 88,54 % des titres et des droits de vote.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi pour les Assemblées Générales Ordinaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

 MG

Le Président, ayant rappelé que l'accès aux documents avait été possible à tous les actionnaires, indique que, conformément aux textes en vigueur, il est mis à la disposition des actionnaires :

- La justification de la convocation des actionnaires,
- La copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- La liste des actionnaires nominatifs,
- L'inventaire et les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques,
- Le rapport des Commissaires aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice ;
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société et sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Fixation du montant des jetons de présence 2020 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Mariam CHAMLAL ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président lit ensuite le rapport unique de gestion établi par le Conseil d'Administration, ainsi que le rapport du Président du Conseil d'Administration. Puis il présente les comptes annuels et consolidés de la Société.

Monsieur le Président passe alors la parole à Monsieur Jacques POTDEVIN, représentant la société JPA, Commissaire aux Comptes, qui donne lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés de VERNEUIL FINANCE. Ces comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle ; ils sont donc certifiés sans réserve par les Commissaires aux Comptes.

MA H H

Puis, Monsieur Hervé LE ROY, représentant la société AUDITEM, Commissaire aux Comptes, donne lecture du rapport des Commissaires Aux Comptes sur les conventions règlementées.

Concernant le dossier de Nice, du fait des élections municipales puis de la crise sanitaire Covid-19, les échanges ont été stoppés avec la mairie. Un contact a eu lieu début juin par l'intermédiaire d'un conseiller mandaté et de nouveaux échanges auront lieu après le second tour des élections municipales.

Le président fait un point sur la filiale de VERNEUIL FINANCE :

- SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS :

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS possède au 11 juin 2020 plusieurs casinos, à savoir :

Propriétaire à 100 % :

- Casino Châtel -Guyon (99,91 %)
- Casino Collioure
- Casino Gruissan
- Casino Port la Nouvelle

Les exploitations filiales de la Société Française de Casinos ont été fermées au public conformément aux décisions gouvernementales en application des décrets du 14 et 15 et 23 mars 2020. L'ensemble des activités jeux et hors/jeux ont été arrêtés.

La quasi-totalité de nos personnels ont été placés en activité partielle.

Des questions écrites ont été adressées à la société le 5 juin dernier par Monsieur REZNIKOW, Monsieur le Président y répond :

Sur Verneuil Finance elle-même :

1) Avons-nous de nouvelles pistes pour la cession de la coquille ?

Plusieurs pistes ont été ouvertes, le Covid-19 a ralenti toutes les démarches, depuis un mois avons été relancé sans résultat satisfaisant à ce jour.

2) Le montant des déficits fiscaux reportables vient d'être remonté. Est-il désormais définitif et surtout reconnu comme tel par le fisc ?

Le contrôle fiscal a été clôturé début 2020 et les résultats approuvés par les services fiscaux qui en effet valide les reports fiscaux déficitaires de Verneuil Finance.

3) Le dossier de la dalle de Nice a-t-il évolué ?

Le dossier de la dalle de Nice reste très hypothétique

4) Pourquoi ne pas distribuer aux actionnaires des actions SFC ce qui donnerait aux actionnaires de Verneuil accès à une petite liquidité (sans changer grand-chose au contrôle de la SFC) ?

La distribution des actions SFC aux actionnaires de Verneuil Finance, serait une distribution de l'actif essentiel et entrainerait une radiation de la cote qui ne permettrait plus de valoriser la coquille. Par contre la valorisation de la coquille pourrait permettre concomitamment la distribution des actions SFC aux actionnaires si l'acquéreur n'avait pas d'intérêt pour cette participation.

5) Quand publierez-vous les semestriels ?

Une date ne peut être annoncée pour le moment



Sur SFC :

1) L'échéance du plan a-t-elle pu être repoussée ?

Pour le moment, la dernière échéance du plan n'a pas été repoussée, son montant résiduel reste faible, 557k €

2) Les négociations avec Ardent ont-elles repris ?

A ce jour, le groupe Ardent n'a pas formulé de nouvelle offre.

3) Les casinos du groupe ont-ils pu déjà rouvrir ?

Oui les quatre casinos du groupe SFC ont ouverts le 2 juin 2020.

4) Seront-ils physiquement pénalisés par les contraintes liées aux mesures barrières ?

En effet, des protocoles sanitaires ont été établis dans chaque établissement comme la distribution de gel désinfectant, le port du masque obligatoire, la mise en place suffisante entre chaque machine et parfois la mise en place de cloison légère. Ces contraintes ont un coût pour chaque exploitation mais nécessaire à l'activité.

Monsieur François GONTIER propose de passer au vote des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale valablement convoquée constate qu'une erreur de plume s'est glissée dans un document annexe des comptes consolidés (6.6.31.2 Autres transactions avec les parties liées, page 43) faisant partie des états financiers consolidés.

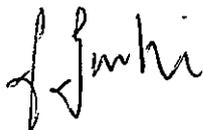
Cette erreur matérielle ne modifie en rien les comptes sociaux et les comptes consolidés qui ont été audités, certifiés et sincères sans réserve et sans observations.

Par conséquent, la société Verneuil Finance procèdera à une nouvelle publication corrigée et reconvoquera une assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 09h53.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
François GONTIER



Le Secrétaire
FOCH INVESTISSEMENTS



Le Scrutateur
Mélanie GAREL

